

## Législature 2017-2021

N° 102

### Message du Conseil communal au Conseil général du 19 février 2020

#### **Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 525'000.00 TTC pour la création d'un cheminement piétonnier le long du lac entre Estavayer-le-Lac et Font**

##### **1. Introduction**

Le Service des forêts et de la nature (SFN) est propriétaire du Chemin des Lacustres, situé notamment sur les articles 3306 et 9194 RF d'Estavayer, secteur Estavayer-le-Lac. Ce chemin relie, du côté du lac, Estavayer-le-Lac à Font. Le SFN est d'avis que la surface du chemin est en l'état satisfaisant, dès lors qu'il ne doit servir qu'à l'entretien de l'espace naturel sis à proximité.

Au mois de février 2016, une séance a réuni des représentants de la Commune, de l'Association La Grande Cariçaie, du Service des ponts et chaussées, du SFN et de divers organismes touristiques. A l'issue de cette séance, il a été décidé que :

- les cyclistes ne pourront pas circuler en-dehors du Chemin des Lacustres et l'Etat de Fribourg participera financièrement à sa rénovation, dans la mesure où il n'aura ainsi pas à réaliser une piste cyclable le long de la route cantonale Estavayer-le-Lac – Font ;
- la Commune se chargera d'étudier le tracé et l'aménagement d'un cheminement piétonnier dans la forêt et le long du lac.

L'Etat de Fribourg s'est engagé à participer aux frais de réfection du Chemin des Lacustres à hauteur de CHF 584'000.00.

Le projet de cheminement piétonnier établi par la Commune a été soumis pour préavis à La Grande Cariçaie et a fait l'objet d'un examen préalable par les services cantonaux concernés. Il a subi quelques adaptations, notamment afin d'éviter certaines zones protégées de La Grande Cariçaie et afin que le cheminement soit praticable aussi par les personnes à mobilité réduite.

Si le Conseil général décide de faire droit à la présente demande du Conseil communal, le projet sera mis à l'enquête publique durant le printemps 2020. Enfin, le dossier de réfection du Chemin des Lacustres fera l'objet d'une étude lorsque les travaux du cheminement piétonnier seront terminés.

##### **2. Description des travaux**

Le projet consiste à créer un cheminement à l'usage exclusif des piétons et des personnes à mobilité réduite. Afin d'inciter les cyclistes à emprunter le Chemin des Lacustres uniquement, des chicanes et une signalisation seront posées aux entrées du cheminement.

La longueur totale du cheminement sera de 2'070 m, soit :

- 490 m de sentiers projetés sur des chemins existants (mise en conformité pour les rendre praticables par tous les utilisateurs) ;
- 1'230 m de chemins en gravier à créer dans la forêt ;
- 175 m de chemins en gravier à créer en bordure du lac ;
- 90 m de passerelles ;
- 25 m de pontons en forêt ;
- 60 m de pontons de rive.

Les chemins à créer seront revêtus de gravier fin concassé et fortement compacté afin que les chaises roulantes puissent les emprunter. Dans le même but, les espaces entre les planches des pontons et des passerelles n'auront pas plus d'un centimètre.

Le plan de détail joint au présent message donne des précisions sur les aménagements à réaliser.

### 3. Coût des travaux

Le devis estimatif des travaux se présente comme suit :

#### **Travaux de génie civil**

Installation de chantier	CHF	15 000.00
Adaptation des chemins existants	CHF	25 000.00
Création de chemins en gravier forêt	CHF	179 000.00
Création de chemins en gravier en bordure du lac	CHF	18 000.00
Total génie civil HT	CHF	237 000.00

#### **Travaux de menuiserie**

Installation de chantier	CHF	2 000.00
Création de passerelles	CHF	138 000.00
Création de pontons	CHF	24 000.00
Création de chicanes	CHF	10 000.00
Total menuiserie HT	CHF	174 000.00

#### **Signalisation**

Fourniture et pose de panneaux	CHF	16 000.00
Sous total HT	CHF	427 000.00
Divers, imprévus (15%)	CHF	60 000.00
Total HT	CHF	487 000.00
TVA 7.7%	CHF	37 500.00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>524 500.00</b>
<b>Total TTC arrondi pour demande de crédit</b>		<b>525 000.00</b>

Le montant ci-dessus prend en compte le coût des travaux réalisés par des entreprises privées uniquement. Une collaboration avec le Service cantonal de la Protection civile pourrait être envisagée.

#### 4. Financement

Le montant de CHF 525'000.00 TTC sera porté à la charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie, dans le chapitre « Routes communales et génie civil ». Le taux d'amortissement est fixé à 4%, selon l'article 53 ReLCo. En tenant compte d'un taux d'intérêts raisonnable de 2%, la charge financière annuelle maximale sera de CHF 31'500.00.

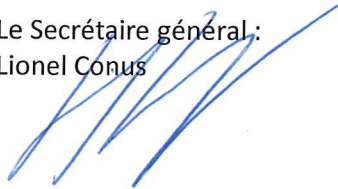
Cet investissement sera financé par l'emprunt.

#### 5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général d'accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 525'000.00 TTC en vue de la création d'un cheminement piétonnier le long du lac entre Estavayer-le-Lac et Font et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 20 janvier 2020.

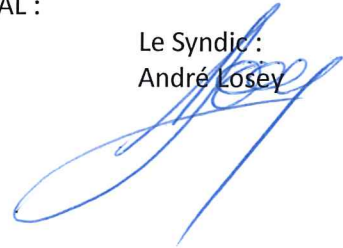
Le Secrétaire général :  
Lionel Conus



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

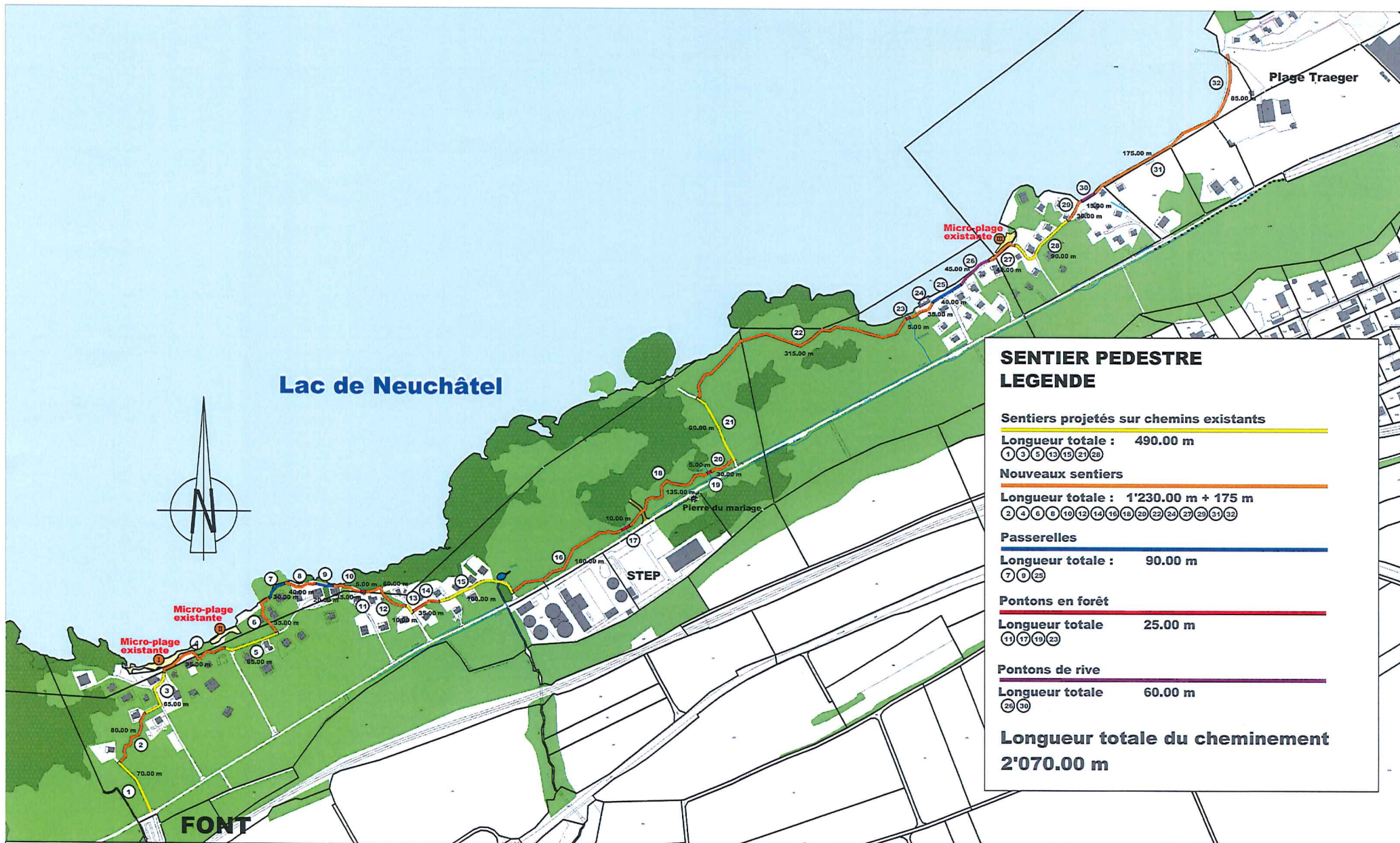


Le Syndic :  
André Losey

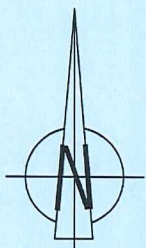


**Conseiller communal responsable** : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

**Annexe** : plan de situation



Lac de Neuchâtel



**SENTIER PEDESTRE  
LEGENDE**

Sentiers projetés sur chemins existants

Longueur totale : 490.00 m

1 3 5 13 15 21 28

Nouveaux sentiers

Longueur totale : 1'230.00 m + 175 m

2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24 27 29 31 32

Passerelles

Longueur totale : 90.00 m

7 9 25

Pontons en forêt

Longueur totale 25.00 m

11 17 19 23

Pontons de rive

Longueur totale 60.00 m

20 30

**Longueur totale du cheminement  
2'070.00 m**

Secteur : Estavayer-le-Lac - Font

**Chemin des lacustres**

**Réalisation d'un chemin piétonnier dans la forêt**

**Longueur totale 2'070 m**

G10, TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS, ROUTES COMMUNALES 15.01.03, Révision et classement sur le plan de la commune d'Estavayer-le-Lac, Service de l'Environnement de la Commune



Service de l'Environnement de la Commune  
Rue de l'Hôtel de Ville 11  
1470 Estavayer-le-Lac

Classement: **615.01.03**

Edition: 15.01.2020

Tel. 026 884 80 00

Plan No.: 01

Dess: Clig

commune@estavayer.ch